



# RAYONNEMENTS OPTIQUES ARTIFICIELS

## RISQUES LED – LUMIERE BLEUE

Protéger la santé des travailleurs exposés aux sources de rayonnements optiques artificiels

### LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

---

Les sources de rayonnement artificiels sont nombreuses et se présentent sous des formes diverses dans notre environnement quotidien, notamment sur nos lieux de travail. Les plus connues sont les sources d'éclairage : avec la multiplication des équipements LED, le risque photo-rétinien induit par la lumière bleue est de plus en plus présent.

#### Le saviez-vous ?

La lumière bleue artificielle est plus dangereuse que les ultraviolets. Elle est 15 fois plus nocive pour la rétine que les autres couleurs du spectre lumineux et est cause de fatigue oculaire, de vision floue, de maux de tête ou encore de troubles de la concentration. Le décret n° 2010-750 du 2 juillet 2010 relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements optiques artificiels prévoit donc la mise en place de mesures de prévention des risques d'exposition dans le but de supprimer ou à défaut de minimiser les risques résultants de l'exposition aux rayonnements optiques artificiels des salariés. Il prévoit également une formation sur les risques liés à ce type de rayonnement pour les salariés exposés.

### MES SALARIÉS SONT-ILS EXPOSÉS ?

---

Bureau Veritas vous accompagne dans une démarche de prévention conformément à la réglementation, afin de maîtriser l'exposition de vos salariés :

- Identification des sources de rayonnement sur les lieux et postes de travail.
- Réalisation de mesures et comparaison aux valeurs limites d'exposition.
- Accompagnement à la mise en conformité.

### QUE FAIRE EN CAS DE NON-CONFORMITÉ ?

---

Bureau Veritas vous assiste dans la définition et la mise en place du plan d'action vers la conformité :

- Evaluation des risques.
- Plan d'actions.
- Sensibilisation du personnel.
- Assistance de la Direction en réunion plénière (CSE, C2SCT, etc.).
- Mise à jour du document unique.

## POURQUOI CHOISIR BUREAU VERITAS ?

---

### EXPERTISE RÉGLEMENTAIRE

Les compétences de nos spécialistes et ingénieurs Bureau Veritas sont appréciées et reconnues par nos clients. La veille réglementaire de Bureau Veritas vous permet d'être toujours informés des nouvelles réglementations qui vous impacteraient.

### DES OUTILS PERFORMANTS

Bureau Veritas dispose d'outils performants spécialement dédiés aux rayonnements optiques : spectroradiomètres, spectrophotomètres, luxmètres, logiciels spécifiques. Ces appareils sont étalonnés régulièrement pour vous assurer des résultats précis.



## VOS CONTACTS

Mathieu SIMON  
Chef de service Inspection et Vérification en Service CN Grand Est  
06 37 43 72 97  
4, rue du Parc – OBERHAUSBERGEN – 67088 Cedex 2  
[mathieu.simon@bureauveritas.com](mailto:mathieu.simon@bureauveritas.com)